

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL EXÉCUTIF DU 1^{ER} FEVRIER 2018

Présents : BARRIAT Paul-André (IVBD) - BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) – BOVA Fabien (CIVB) – CHANEL Floriane (CNIV) – DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC) – DUTOUR Jean-Martin (INTER LOIRE) - FORGEAU Joël (Vin & Société) – FORGET Christophe (BNIC) – FRANJUS-GUIGUES Dorothee (CNIV) - HAUSHALTER Georges (CIVB) – IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) – LEPAGE Catherine (BNIC) - PELLEGRIN Jean-Claude (InterVin Sud-Est) – RIEU Fabrice (CIVR) – RIOU Christophe (CNIV) – VANIER Christian (BIVB) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Le Vice-président du Cniv Jean-Bernard De Larquier, ouvre la séance et excuse l'absence du Président, Jean-Marie Barillère.

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Plan filière

Lors de la dernière réunion du Conseil exécutif, le 21 décembre, la décision a été prise de ne pas remettre le Plan de filière vins tant que la Présidence de la République n'avait pas clarifié ses objectifs de la Stratégie nationale de santé, et apporté son soutien à la filière.

Le 25 janvier, le courrier a été reçu. Il répond aux interrogations liées à la Stratégie santé et précise notamment l'engagement de la Présidence à ce que la filière vins puisse être impliquée dans la lutte contre les conduites à risques.

Le Plan a ainsi été remis au ministère de l'Agriculture le lundi 29 janvier. Dans ce cadre, un numéro spécial Plan de filière des Échos du Cniv a été préparé.

Le Conseil exécutif accepte la proposition de mettre en place un comité de pilotage au niveau du Cniv, afin de définir une méthodologie de travail ainsi qu'un guide à destination des interprofessions pour la mise en œuvre régionale du Plan. L'objectif est de produire une construction complète pour l'Assemblée Générale du Cniv en juin.

3. Point Vin et Société

Joël Forgeau, Président de Vin et Société, présente au Conseil exécutif les actualités institutionnelles. Il pointe particulièrement la pertinence des rencontres effectuées avec les parlementaires dans les régions : les échanges qui ont eu lieu avec l'Élysée prouvent que les demandes transmises lors de ces rencontres sont bien ramenées au niveau étatique.

Suite à un rendez-vous à l'Élysée auprès de la conseillère Agriculture, il propose au Conseil exécutif une phase d'échanges jusqu'au Printemps, afin de préparer une synthèse des actions de prévention entreprises et à entreprendre, et de les budgéter.

L'attention du Conseil est attirée sur la possibilité pour le ministère de la Santé de publier un arrêté modifiant le message sanitaire sur les boissons alcoolisées. Par ailleurs, il est primordial de retenir que si la prévention n'est pas la promotion du produit, cela ne contredit pas le fait de porter la prévention en gardant les seuils de consommation.

4. Adaptation des règles de concurrence

Lors de son discours prononcé à Rungis le 11 octobre 2017, le président de la République a précisé :

- D'une part, l'Autorité de la concurrence sera saisie sur les possibilités d'adaptation du droit de la concurrence actuel ;
- D'autre part, un projet de loi arrivera à l'issue du travail sur les plans de filière.

i. Saisine de l'Autorité de la concurrence

Il est précisé les limites d'une telle saisine : l'Autorité de la concurrence ne peut se prononcer que sur les possibilités offertes par le droit actuel, non pas sur les évolutions à envisager. De plus, elle n'a pas d'autorité sur le droit communautaire puisque le droit national a une capacité résiduelle de mise en œuvre.

En parallèle, le ministère de l'Agriculture a interrogé les interprofessions sur leurs difficultés spécifiques liées à l'application du droit de la concurrence, afin de les transmettre à l'Autorité de la concurrence. En réponse à cette démarche, un travail a été effectué au sein du Cliaa et du Cniv, à l'issue duquel un document a été envoyé aux administrations.

Le Cniv s'interroge pour soumettre une contribution directement auprès de l'Autorité de la concurrence. L'objectif serait de compléter le document élaboré au nom du Cliaa avec les spécificités de notre filière. Le travail porterait sur :

- La contractualisation et la capacité d'intervention des interprofessions dans les relations privées ;
- Les indicateurs interprofessionnels ;
- La capacité de travailler sur le partage de la valeur ;
- L'individualisation des mesures de régulation du marché.

ii. Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable

Comme annoncé par le Président de la République, le projet contient des ordonnances et des lois. Le document a été présenté au Conseil des ministres après un premier avis du Conseil d'Etat.

Il contient deux volets :

- Le premier, prévu par ordonnances, porterait en essence sur l'abaissement du seuil de revente à perte à 10% ainsi que sur les conditions d'encadrement des promotions (i.e. durée et montant) ;
- Le second est relatif à la refonte des articles sur la contractualisation, et la compétence nouvelle des interprofessions. Or, cette compétence pose des problèmes de compatibilité au droit communautaire. Il est nécessaire de sécuriser les règles à Bruxelles et entre temps d'assurer la sécurité des interprofessions en notifiant les décisions contractuelles à la Commission.

Sur ce second volet, l'attention du Conseil exécutif est attirée sur la réécriture de l'article LMA, ainsi que sur la partie relative aux interprofessions, dans laquelle est prévue l'insertion d'un article spécifique dans la partie de l'élaboration des contrats types.

Il est proposé au Conseil exécutif de préparer une notification auprès de la Commission européenne sur la base de l'article 210 du Règlement 1308/2013 afin d'obtenir une réponse sur la possibilité pour les interprofessions d'élaborer des contrats types contenant des indicateurs et recommandations.

5. Point Dépérissement

Christophe Riou, Délégué de la Mission Dépérissement, présente un état des activités du plan. L'appel à projet 2018 est paru le 4 décembre, et a été envoyé à plus de 200 contacts réunis à Bordeaux lors d'un séminaire. Les projets pourront être déposés jusqu'au 31 mars 2018, comme l'indique le communiqué de presse publié le 11 janvier.

Un numéro spécial des Échos Dépérissement a été publié en janvier. Ce dernier présente le bilan du séminaire qui s'est tenu à Bordeaux les 21 et 22 novembre 2017.

Le prochain séminaire du plan se tiendra à Montpellier le 4 avril. A cette occasion, seront présentées les initiatives régionales, les résultats et avancées du plan. Des « carnets du plan » seront diffusés et reprendront en essence les informations disponibles sur le site internet.

6. Point SIA

Un état des animations présentes sur le Pavillon des vins est présenté, en particulier le « neurokiff » et la carte des vignobles, animations interactives à destination du Grand public.

L'attention du Conseil exécutif est attirée sur la partie institutionnelle, et plus particulièrement sur les demandes de rendez-vous et de déjeuners qui nécessitent une organisation en amont.

Le Conseil exécutif prend note d'une augmentation potentielle de la participation professionnelle au Pavillon des vins (SIA 2018) en raison d'une baisse de la subvention de FranceAgriMer de 30 000 à 20 000 € sur la partie institutionnelle.

7. Actions internationales du Cniv et des interprofessions

Lors de la réunion du Conseil exécutif du 19 octobre 2017, les travaux effectués par le groupe international ont été présentés. La proposition relative aux indications géographiques et leur protection internationale a été retenue. Une note reprenant cette proposition et explicative de la gestion des dossiers internationaux est présentée au Conseil.

Le Conseil exécutif décide d'instaurer des réunions du Groupe international une fois par trimestre, par l'intermédiaire des Directeurs et avec la FEVS. De plus, sera créée une dynamique d'échange avec la FEVS afin d'assurer la fluidité de la circulation des informations, et de définir des positions professionnelles pertinentes. Ces informations pourraient être mises à disposition au sein du site du Cniv. Enfin, un point sera fait deux fois par an au Conseil exécutif sur les sujets internationaux de concert avec la FEVS.

8. Questions diverses

i. Travail sur le changement climatique de FranceAgriMer

Paul-André Barriat, représentant le Cniv lors du séminaire organisé par FranceAgriMer sur le changement climatique, fait état des discussions, et souligne la nécessité ainsi que l'urgence de travailler sur ces problématiques.

9. Salons VINISUD et VINOVISION

Une présentation est faite devant le Conseil exécutif par Ahmad Monhem et Valérie Lobry, de la société Comexposium. Le support sera envoyé au Conseil exécutif.
